

Mais n'a-t-il pas abusé de son rôle politique ? n'a-t-il pas cherché à étendre son autorité au-delà des bornes ? n'a-t-il pas été trop absolu dans ses idées ? On le voit, nous posons ici nettement la question, car nous ne craignons pas la réponse. Cette réponse, elle nous est suggérée par la simple lecture des cahiers du Conseil Souverain, et elle est toute favorable à Mgr de Laval. En voyant à l'œuvre M. de Mézy et l'évêque de Pétrée, il n'est pas difficile de dire de quel côté se trouvent le bon sens, la justice, la dignité, l'honneur, la fidélité aux vrais principes. Rappelons les faits aussi succinctement que possible, tels qu'ils apparaissent sur les registres du Conseil.

M. de Mézy devait beaucoup à Mgr de Laval. Non seulement c'était sur sa recommandation qu'il avait été nommé gouverneur, mais comme il avait beaucoup de dettes, et qu'il alléguait son indigence, pour ne pas accepter cette charge. Mgr de Laval, qui l'estimait et voulait à tout prix l'emmener au Canada, avait obtenu du Roi des gratifications considérables pour l'aider à se libérer : ses bienfaits furent la source de ses déboires. Il arrive souvent que, pour les esprits étroits et les âmes peu nobles, la reconnaissance est un fardeau difficile à supporter : on s'insurge contre l'idée que l'on doit quelque chose à une personne que l'on n'aime pas. M. de Mézy en voulait à Mgr de Laval d'être en quelque sorte son protégé ; et ce sentiment odieux se compliquait de jalousie, lorsqu'il voyait la haute situation politique faite à l'évêque de Pétrée par le Roi lui-même, et sa propre autorité sans cesse contrebalancée et éclipsée par celle du prélat. Il en conçut une tristesse latente, qui finit par éclater plus tard en scènes regrettables.

Les esprits inquiets qui avaient répandu le trouble dans la colonie, du temps de M. D'Avaugour, qui avaient aigri ce gouverneur et lui avaient fait dissoudre, d'une manière illégale, le Conseil d'alors, ne manquèrent pas de profiter des mauvaises dispositions de M. de Mézy, et de le préjuger contre les membres du Conseil Souverain. N'oublions pas ce que dit la Mère de l'Incarnation au sujet de la calomnie qui, à cette époque, régnait en maîtresse dans la petite ville de Québec : " La perte du pays " ne viendra pas tant, à mon avis, du côté des Iroquois, que de " certaines personnes qui par envie ou autrement écrivent à MM. " de la Compagnie quantité de choses fausses contre les plus " saints et les plus vertueux, et qui déchirent même par leurs " calomnies ceux qui y maintiennent la justice, et qui le font " subsister par leur prudence. "